

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 OCTOBRE 2022**

MB/VSH

L'an **deux mille vingt-deux**, le **six octobre** à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

**PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS – René DARAN  
Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET  
Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY — Jean-Henri MIR – Nicolas  
HERQUÉ

**ABSENT (excusé)** : Daniel GASPA (procuration à André MIR)

En liminaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Philippe JUGIE nouveau Directeur de l'Office de tourisme de Saint-Lary-Soulan.

Le Conseil Municipal le maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022 ;
- Prend connaissance du rapport annuel du délégataire pour le service de l'eau (SUEZ) au titre de l'exercice 2021 ;
- Sollicite l'attribution de subventions pour les projets suivants :
  - o Pôle médical du Pla d'Adet (32 6210 € HT)
    - Au titre de l'Union Européenne ( LEADER) de l'Etat (DSIL) et du Département
  - o Création du centre d'interprétation du Rioumajou (97 616.05 € HT)
    - Au titre de l'Etat, du Conseil Départemental et du Parc National de Pyrénées
  - o Equipement de la zone bains du complexe thermal (375 598 € HT)
    - Au titre de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
  - o Aménagement de la zone bains du complexe thermal (50 5007 € HT)
    - Au titre de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- Autorise la signature de la convention avec la commune de Sailhan et l'AAPPMA la Gaule Auroise pour la labellisation d'un parcours pêche en vallée du Rioumajou ;
- Adopte le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie le Petit Montagnard au Pla d'Adet ;
- Accepte le plan de financement proposé par le Syndicat départemental d'énergie pour la réparation d'un candélabre sinistré Impasse des Oiseaux ;
- Valide le plan de financement pour la réalisation d'un branchement électrique dans la propriété de Monsieur Brun Rue Espeyrias ;

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT à savoir :

- La signature d'un avenant aux prêts n° 0706193 et n° 07032620 contractés auprès de la Banque Populaire Occitane ;
- La signature de la convention avec la société LUIGI FABRI'C pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire ;
- La modification du marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancienne patinoire en salle polyvalente et la réhabilitation du cinéma Le Lary avec l'équipe Reulet Ingénierie/David Rougé et le cabinet EMACOUSTIC (nouveau forfait de rémunération 215 098.69 €HT soit + 45 420.15 €HT) ;

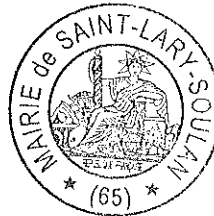
- La signature d'une mission d'inventaire des biens des Thermes de Saint-Lary-Soulan avec le cabinet KONSULTANT 11 Rue des Aulnes 69760 LIMONEST
- La signature d'un contrat de prestation de services relatif à la mission de Responsable Unique de sécurité (RUS) avec le bureau d'étude RB – P.S.I pour le téléphérique du Pic Lumière pour un montant de 3 300 € HT annuel

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- Le projet d'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures pour des raisons éco environnementales et de coûts de l'énergie ;
- Les tarifs d'ALTISERVICE pour la saison 2022/2023 ;
- Le comité de jumelage ;
- Les dossiers contentieux en cours ;
- L'aménagement des ronds-points route de Vielle Aure et sud ;
- Les mouvements de personnel dans les services communaux ;
- Le projet de rédaction d'un livre pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion des communes de Saint-Lary et Soulان ;
- Le projet d'organisation de séjours pour les enfants de Saint-Lary Soulان.

La séance est levée à 21h00

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

**André MIR**